

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**DU JEUDI 02 DECEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal de SAVAS s'est réuni le jeudi 02 Décembre 2021 à 20 h 00 sous la présidence de Monsieur Yves RULLIERE, Maire.

PRÉSENTS : BALANDRAUD Didier – BUSSET Christophe – CHATEGNIER Gilbert - FAURE Frédéric - FOREL Isabelle - GUIOT Daniel - LENOBLE Evelyne – MONTAGNE Catherine – MONTALAND Yves - PIATON Bertrand - REY Nathalie – RULLIERE Yves – SAMUEL Cyril.

ABSENTS EXCUSES : SEUX Denis donne pouvoir à M. GUIOT Daniel

Membres en exercice : 14 Présents : 13 Pouvoirs : 1 Votants : 14

Le compte rendu de la réunion du 07 octobre 2021 est approuvé à L'UNANIMITÉ.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Désignation de Gilbert CHATEGNIER comme secrétaire de séance

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS - DÉSIGNATION DE MEMBRES POUR SIÉGER A LA COMMISSION DE FLEURISSEMENT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'une Commission fleurissement qui sera en charge du fleurissement du village. Pour cela, il faut procéder à la désignation des membres qui feront partie de cette commission fleurissement.

Après avoir procédé au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉSIGNE, A L'UNANIMITÉ :

Mesdames Nathalie REY, Evelyne LENOBLE et Monsieur Christophe BUSSET,
En attente d'habitants si nous trouvons des candidats,

Membres de la Commission fleurissement du village

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

ENSEIGNEMENT - PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE DE SAVAS POUR 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, selon les termes de l'article 1 de la convention entre l'O.G.E.C. et la commune, il y a lieu de fixer chaque année le montant de la participation par élève.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE cette proposition.

DÉCIDE de verser à l'O.G.E.C. la somme de 630,00 euros par élève pour l'année 2022.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

PERSONNEL COMMUNAL – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de règlement intérieur du personnel. Celui-ci sera ensuite transmis au Comité Technique (CT) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche pour avis.

Ce règlement est destiné à tous les agents, titulaires et non titulaires, pour les informer au mieux sur leurs droits, notamment en matière de congés, de formation, de prestations sociales, mais aussi sur leurs obligations, leurs responsabilités et sur les consignes de sécurité à respecter.

Monsieur le Maire fait lecture du document au Conseil Municipal

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ REPORTE LA DELIBERATION APRES L'ETUDE DU DOSSIER

ENGAGEMENT DE FINANCEMENT DU SECTEUR JEUNES DU NORD-ARDECHE 12/17 ANS POUR DEUX ANS

Monsieur le Maire précise que l'association Arc-en-Ciel est gestionnaire du nouveau Secteur Jeunes du Nord-Ardèche 12/17 ans, né de la fusion des 3 clubs ados présents sur le territoire (Davézieux / Vernosc, AR4S et Arc-en-Ciel).

Monsieur le Maire précise qu'un conventionnement avec chaque municipalité est en cours d'élaboration.

Le but démarche est de permettre un accueil / accompagnement des jeunes du territoire, permettre aux jeunes de s'engager dans des projets, Mettre en place des activités de loisirs éducatifs en direction des jeunes, et permettre la mise en œuvre d'actions en direction des parents des adolescents du territoire (soutien à la parentalité).

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche et le Conseil Départemental de l'Ardèche ont eux aussi choisi de soutenir ce projet.

Au vu des dernières informations, il faut que la Commune de Savas se positionne. Pour cela, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de s'engager à verser une subvention de 3522 € par an au Secteur Jeunes du Nord-Ardèche 12/17 ans pendant 2 ans.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

ACCEPTE de s'engager à verser une subvention de 3522 € par an au Secteur Jeunes du Nord-Ardèche 12/17 ans pendant 2 ans.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A LA PREPARATION BUDGETAIRE 2022

A l'approche de la fin d'année, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal une proposition d'accompagnement à la préparation budgétaire 2022 de l'organisme SFP Collectivités (Stratégie Financière Partagée).

Les objectifs de la mission d'accompagnement seraient :

- Sécurisation de notre préparation budgétaire par l'apport de méthode
- Accompagnement de nos réflexions et arbitrages
- Mise en œuvre des différents points de contrôle nécessaires
- Elaboration de nos différents rapports de gestion (ROB, BP, CA)

Le montant de l'accompagnement s'élèvera à 1500 € pour l'année 2022

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ

ACCEPTE la proposition d'accompagnement à la préparation budgétaire 2022 de SFP Collectivités

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette mission d'accompagnement

AUTORISE Monsieur le Maire à régler les frais se rapportant à cette mission d'accompagnement à **SFP Collectivités**

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

DEMANDE D'ADHESION AU CYPRES

Monsieur le Maire explique que le Cyprès est un centre de formation pour la prévention des risques majeurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette adhésion inscrira la Commune dans une démarche vertueuse de prévention et nous permettra de faire partie du premier réseau de partage des expériences en Provence-Alpes-Côte d'Azur. En effet, adhérer au Cyprès, c'est mutualiser les connaissances, être acteur de la prévention des risques et soutenir des projets participatifs.

Il insiste sur le fait que cette adhésion ouvre droit à :

- Des conseils pour le développement de politiques de prévention de risques dans les domaines de l'information préventive sur les risques majeurs et de la préparation à la gestion de crise
- Cartographie des risques sur le territoire de l'adhérent
- Publication du Cyprès : flash info quotidien, alerte réglementaire, info +, ...
- Participation à des colloques, séminaires, petits déjeuners organisés par le Cyprès
- Prêt de panneaux et soutien à l'organisation d'expositions sur les risques majeurs
- Mise à disposition d'un fonds documentaire de plus de 10 000 références et assistance à la recherche bibliographique sur les risques majeurs

L'adhésion annuelle est de 403 € par an.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

SOLLICITE l'adhésion de la commune de SAVAS au CYPRES,

S'ENGAGE à inscrire, en temps voulu, sur le budget de la commune, le montant de l'adhésion correspondante.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 3

**ENSEIGNEMENT - SUBVENTION CLASSE DE DÉCOUVERTE – ECOLE
DU FAYET FELINES VINZIEUX**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande du Directeur de l'école du Fayet, école intercommunale Félines/Vinzieux en date du 01 décembre 2021 concernant une subvention pour une classe de découverte.

Il s'agit d'un projet de voyage scolaire du 23 mai 2022 au 25 mai 2022 dans le Sud de l'Ardèche sur le thème de la préhistoire et sollicite l'aide de la commune pour un élève résident à Savas.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'attribuer à l'école du Fayet, école intercommunale Félines/Vinzieux une aide financière de 11 euros par nuit et par élève résidant sur la commune de Savas pour le voyage scolaire du 23 mai 2022 au 25 mai 2022 dans le Sud de l'Ardèche sur le thème de la préhistoire soit 2 nuits et 1 élève = 22 €.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

Fin de séance à 21h15